

CAHIER DE POSITION

ASSOCIATION ÉTUDIANTE DU SECTEUR DES SCIENCES

Automne 2005 à aujourd'hui

Mis à jour le 28 octobre 2015

Table des matières

FRAIS DE SCOLARITÉ.....	2
Différenciation des frais de scolarité.....	4
Étudiants internationaux et étudiantes internationales.....	4
Financement des universités et accessibilité.....	5
Frais institutionnels obligatoires (FIO).....	6

Cotisations automatiques non-obligatoires.....	7
GOVERNANCE ET ÉCONOMIE DU SAVOIR.....	10
SOLIDARITÉ SYNDICALE.....	11
ENVIRONNEMENT.....	13
LOGICIELS LIBRES.....	14
FÉMINISME ET IDENTITÉS DE GENRE.....	14
AFFAIRES GOUVERNEMENTALES.....	15
TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS.....	15
MOYENS D' ACTIONS.....	16
Moyens d'actions campagne 2010-2012.....	20
GGI hiver 2012.....	20
Grève 10 novembre 2011.....	23
Grève 31 mars 2011.....	23
Grève 6 décembre 2010.....	24
AFFILIATION NATIONALE.....	24
AFFILIATION RÉGIONALE.....	25
AFFAIRES INTERNES À L' AESS.....	25
AFFAIRES UQAMIENNES.....	27
Plan de redressement.....	31

FRAIS DE SCOLARITÉ

Considérant le budget Bachand annonçant une poursuite de la hausse des frais de scolarité après 2012;
 Considérant la tenue d'une « Rencontre des partenaires de l'éducation » en novembre afin de discuter des modalités de cette hausse;

Considérant que la rencontre suppose de prime abord le prolongement du dégel des frais de scolarité;
 Considérant la menace d'une hausse des frais par programme qui pourrait grandement viser les secteurs des sciences;

Que l' AESSUQAM s'oppose à la tenue de la "Rencontre des partenaires de l'éducation";
 Que l' AESSUQAM participe à un contre-sommet. **14 octobre 2010**

Que l' AESS s'oppose à toute hausse de frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire et ce pour tous et toutes étudiant-es, nonobstant leur statut ou domaine d'études. **29 novembre 2010**

Considérant que nous n'assistons pas à deux hausses, mais à une seule, de 2125\$ par année en 10 ans;

Que l' AESS s'oppose à la hausse annoncée des frais de scolarité et réitère son opposition à la hausse de 2007;

Que l' AESS revendique une réduction des frais de scolarité, dans une perspective de gratuité scolaire.
3 novembre 2011

Considérant que la hausse des frais de scolarité du Québec s'inscrit dans une logique mondiale de tarification de l'éducation;

Considérant que l'éducation est un droit pour toutes et tous peu importe son origine;

Considérant que le système mondial d'éducation supérieure est construit de façon à favoriser les pays occidaessuqamentaux au détriment du reste du monde;

Que la CLASSE soit solidaire avec les mouvements étudiants partageant nos principes à travers le monde;

Que la CLASSE dénonce la logique mondiale de tarification de l'éducation;

Que la CLASSE travaille à démocratiser l'éducation et lutte contre les inégalités inhérentes au système mondial d'éducation supérieure. **2 mars 2012**

Considérant la position de l'AESS : «Que l'AESS s'oppose à toute hausse de frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire et ce pour tous et toutes étudiant-es, nonobstant leur statut ou domaine d'études»;

Considérant l'engagement du gouvernement Québécois au Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

Considérant l'article 13 du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Considérant la fermeté du gouvernement de ne pas changer de position sur l'augmentation des frais de scolarité;

Considérant que plusieurs études démontrent que les universités ne sont pas sous-financées mais malfinancées;

Considérant l'ampleur inégalée du mouvement actuel de lutte contre la hausse des frais de scolarité;

Considérant la nécessité d'aller chercher des gains réels qui auront un impact sur les générations futures;

Considérant que la CLASSE fera partie des négociations avec le gouvernement.;

Que l'AESS demande à la classe de négocier une baisse des frais de scolarité sur 5 ans pour instaurer la gratuité scolaire pour toutes et tous sans discrimination à la fin de cet échéancier.

21 mars 2012

Considérant que le gouvernement justifie les hausses des frais de scolarité en affirmant que les universités sont sous-financées;

Considérant que plusieurs études démontrent que les universités ne sont pas sous-financées mais malfinancées;

Que l'AESS exige la tenue d'états généraux sur l'avenir de l'éducation et la gratuité scolaire desquels seraient exclus les actrices et acteurs du secteur privé et les élites politiques. **27 mars 2012**

Considérant que la grève est restée très forte malgré qu'elle dure depuis 12 semaines;

Considérant la possibilité que le gouvernement en vienne à un moratoire sur la hausse des frais de scolarité;

Considérant qu'un moratoire sur la hausse des frais de scolarité ne ferait qu'aider le gouvernement à améliorer son image dans l'opinion publique;

Considérant que nous sommes près d'élections provinciales et que le PLQ utilise la crise actuelle à son avantage;

Que l'AESS se positionne contre un possible moratoire sur la hausse des frais de scolarité.

9 mai 2012

Que l'AESS-UQAM encourage l'ASSÉ à entamer une campagne sur 4 ans visant la réduction progressive des frais de scolarité jusqu'à l'atteinte de la gratuité scolaire.

Que la première année de cette campagne soit dédiée à la préparation des plans de mobilisation, de la recherche et du matériel d'information, tout en menant une campagne annuelle parallèle. Qu'un comité ad hoc soit formé à cet effet.

Que les trois années successives constituent une escalade de moyens de pression visant une grève générale illimitée à terme.

Que soit effectuée une campagne annuelle sur l'importance de l'éducation au Québec et sur les divers types d'éducation alternative.

9 avril 2014

Différenciation des frais de scolarité

Attendu que l'accès à l'éducation est un droit inaliénable;

Attendu que les capacités financières ne doivent pas être un facteur dans le choix du parcours d'un étudiant ou d'une étudiante;

Attendu que certains programmes universitaires avec des coûts de formation élevés mènent à des emplois à revenus précaires;

Attendu que ceux qui ont un revenu plus élevé paieront plus d'impôt avec l'impôt progressif;

Attendu que la différenciation des frais de scolarité nuit à la mobilité sociale;

Que l'AESSUQAM se positionne contre toute forme de différenciation des frais de scolarité basée sur le secteur d'étude. **14 octobre 2010**

Frais afférents illégitimes en sciences

Considérant qu'à la Faculté des sciences, plusieurs frais sont demandés pour des cours de terrains et que ces frais sont supplémentaires aux frais de scolarité;

Considérant que ces frais ne sont pas comptés dans l'aide financière;

Considérant que ces frais peuvent approcher plus de 1000\$;

Considérant que l'AESSUQAM à travers son programme de subvention se retrouve à subventionner certains frais afférents associés à des cours;

Considérant que ces frais peuvent affecter les choix des étudiant-es dans la poursuite de leurs études;

Considérant que ces frais sont discriminatoires envers les étudiant-es en situation financière précaire;

Que l'AESSUQAM se positionne contre ces frais afférents déguisés.

Que l'AESSUQAM entame des démarches dans le but de réduire l'impact de ces frais sur les étudiantes. Que l'AESSUQAM refuse de financer, à travers son programme de subvention, les activités pour lesquelles sont octroyés des crédits et demande à l'UQAM de financer ces cours. **9 avril 2014**

Étudiants internationaux et étudiantes internationales

CONSIDÉRANT la précarité financière dans laquelle se trouve une majorité d'étudiants-es internationaux-ales, tel qu'étayé dans l'enquête de 2009 sur les étudiants étrangers faite par le BCEI; CONSIDÉRANT l'iniquité interuniversitaire créée par la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiants-es internationaux-ales en 2008 et la marge monétaire de 10% du montant forfaitaire des frais de scolarité exigible laissée à la discrétion des universités;

CONSIDÉRANT l'absence totale de réglementation globale à l'égard des étudiants-es internationales au-delà de celle concernant les frais qui leur sont exigés, entre autres et de manière non exhaustive :

- l'absence de modalités qui protègent les étudiants-es internationaux-ales qui ont déjà entrepris leurs études au Québec face à des hausses soudaines et importantes des droits de scolarité;
- l'absence d'obligation faite aux établissements de soutenir financièrement les étudiants-es internationaux-ales en difficulté pendant leurs études;
- l'absence d'entente en matière d'assurance santé obligeant les étudiants-es internationaux-ales à se tourner vers l'assurance privée, à des coûts imprévisibles;

CONSIDÉRANT la difficulté d'occuper un emploi hors campus, un emploi sur le campus, et la quasiabsence de possibilité d'emploi durant le trimestre d'été sur le campus;
QUE l'AESS soit contre la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiants-es internationales et toute marge discrétionnaire accordée aux universités;
QUE l'AESS considère nécessaire une politique globale concernant les étudiants-es internationales, notamment mais non exclusivement une politique concernant l'assurance santé, l'immigration et l'emploi. **2 février 2011**

Que l'AESS refuse systématiquement toute hausse des frais de scolarité pour les étudiants-es internationaux-ales. **6 mars 2012**

Financement des universités et accessibilité

Que l'AESS se positionne pour un réseau d'éducation public libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris dans le financement et par la sous-traitance.

29 novembre 2010

Que l'AESS affirme que ni l'impôt postuniversitaire, ni le remboursement proportionnel aux revenus, ni une bonification à l'aide financière aux études, ni des coupures dans les services publics ne soient considérées comme des mesures palliatives acceptables à une hausse de frais de scolarité. **3 novembre 2011**

Considérant la position de l'AESS s'opposant à la hausse des frais de scolarité, dans une perspective de gratuité scolaire.

Considérant la position de l'AESS affirmant que ni l'impôt post-universitaire, ni le remboursement proportionnel aux revenus, ni une bonification à l'aide financière aux études, ni des coupures dans les services publics ne soient considérés comme des mesures palliatives acceptables à une hausse de frais de scolarité.

Considérant que les crédits d'impôts post-universitaires constituent une mesure de rétention des étudiants internationaux suite à l'obtention du diplôme.

Considérant les documents suivants:

- Mesures fiscales et éducation post-secondaire (FEUQ)
- Les crédits d'impôt pour l'éducation post-secondaire (FECQ)
- Le piège des solutions faciles, Note de recherche sur le crédit d'impôt pour les frais de scolarité (ASSÉ)

Considérant les recommandations de la FECQ et la FEUQ sur la question.

Considérant l'impact positif des crédits d'impôts pour ce qui est d'atténuer l'impact financier des frais de scolarité.

Que l'AESS affirme que l'abolition des crédits d'impôt sur les frais de scolarité n'est pas souhaitable.

Que cette abolition ne soit pas considérée comme une monnaie d'échange valable contre le gel des frais de scolarité.

2 février 2012

Considérant que le financement par équivalent étudiant à temps (EETP) engendre une concurrence indue entre les institutions d'éducation post-secondaires pour l'obtention et la maximisation de financement public ;

Considérant que le financement par EETP désavantage les secteurs et les universités jugés nonrentables ;

Considérant que les principes de concurrence, d'efficacité et de performance issus du privé engendrent des problèmes structurels dans les institutions post-secondaires, les empêchant de mener à bien leur mission de transmission large et autonome des savoirs ;

*Que le financement des universités revienne au mode de financement historique qui prévalait avant l'an 2000 et que soit aboli le financement par équivalent étudiant à temps plein (EETP), dans le but de minimiser la concurrence entre les universités. **13 mars 2012***

Considérant la position d'assemblée générale stipulant que l'AESS ne considérera pas une bonification de l'aide financière aux études ou le remboursement proportionnel au revenu comme des solutions palliatives acceptables à la hausse des frais de scolarité;

Considérant que la ministre a procédé par décret et a ignoré les demandes répétées de négociation des associations étudiantes, en particulier de l'AESS et de la CLASSE.

Que l'AESS dénonce le décret de la ministre annoncé le 5 avril tant sur le fond que sur la forme.

5 avril 2012

Considérant que l'Aide financière aux études n'est pas une alternative à la hausse;

Considérant que l'AESS a déjà rejeté le remboursement proportionnel au revenu et s'oppose à l'instauration de tout mécanisme d'assurance-qualité et à la réduction des crédits d'impôts pour les frais de scolarité;

Considérant que l'étalement des frais de scolarité n'atténue en rien l'injustice de la tarification de l'éducation;

Que l'AESS rejette l'« offre globale » gouvernementale du 27 avril 2012.

30 avril 2012

Frais institutionnels obligatoires (FIO)

De réitérer la position à l'effet que l'AESS soit contre toute hausse de frais institutionnels obligatoires. (29 septembre 2009; suite à une plénière faisant référence à la hausse des frais des SVE) :

Considérant que les associations facultaires étudiantes sont les seules instances légitimes et démocratiques de représentation des étudiants-es;

Considérant que l'UQÀM envisagerait une consultation référendaire des étudiants-es de l'UQÀM sans la participation des associations étudiantes;

Que le comité politique reçoive un mandat de mobilisation en vue d'actions ponctuelles.

Que si l'UQÀM va de l'avant avec une hausse de frais afférents, qu'il y ait une assemblée générale de grève dans la semaine du 5 mars 2007.

L'AESS se positionne contre les hausses de frais afférents, car ceux-ci constituent une taxe déguisée imposée par les administrations universitaires, une conséquence directe du désengagement de l'État dans nos université publiques.

Que l'AESSUQAM travaille en collaboration avec les autres associations facultaires au sujet des frais afférents.

Considérant les méthodes douteuses et les tactiques malhonnêtes et manipulatrices dont a fait preuve le gouvernement;

Considérant que l'Aide financière aux études n'est pas une alternative à la hausse;;

Considérant que l'AESS a déjà rejeté le remboursement proportionnel au revenu et s'oppose à l'instauration de tout mécanisme d'assurance-qualité et à la réduction des crédits d'impôts pour les frais de scolarité;;

Considérant que l'étalement des frais de scolarité n'atténuent en rien l'injustice de la tarification de l'éducation;;

Considérant que l'offre du gouvernement correspond à un gel de la facture étudiante pour la prochaine année, mais que la hausse reste intégrale pour les six années suivantes;;

Considérant que le conseil provisoire est composé majoritairement d'alliés du gouvernement, notamment les représentantes et représentants du rectorat et du patronat, et, qu'en ce sens, il est très peu probable que celui-ci n'aboutisse à une quelconque mesure qui permettrait de diminuer significativement la facture étudiante, ni de régler le mal-financement;;

Considérant le caractère facilement interprétable de l'offre en faveur du gouvernement;;

Considérant que la position de l'AESS-UQAM de ne pas tenir de vote de grève tant que les hausses de 2007 et 2012 n'auront pas été annulées, à moins qu'il y ait moins de 100 000 étudiantes et étudiants en grève;;

Considérant la position de l'AESS-UQAM pour une université libre de toute ingérence du privé;;

Considérant la position de l'AESS-UQAM pour l'abolition du rectorat;;

Que l'AESS refuse l'offre du gouvernement;;

Que l'AESS réitère que seule une offre de gel ferme au niveau de 2007 serait susceptible de régler le conflit;;

Qu'aucune offre gouvernementale ne traitant pas de la hausse des frais de scolarité ne soit considérée comme potentiellement acceptable par les négociateurs et négociatrices de la CLASSE. **9 mai 2012**

Cotisations automatiques non-obligatoires

Considérant que les étudiants de l'UQÀM n'ont jamais été consulté sur l'existence même des CANO, notamment en ce qui à trait à leur perception ainsi que leur gestion ;

Considérant que le rôle de l'administration de l'UQÀM, ou plus précisément de la Division accueil et soutient aux projets étudiants des Services à la vie étudiante, devrait plutôt dans ce dossier répondre à la volonté étudiante et l'encourager au lieu de s'ingérer et promouvoir ses propres objectifs ;

Considérant que les groupes d'envergure doivent être des groupes étudiants constitués et reconnus par la communauté étudiante de l'UQÀM et uniquement par elle ;

Considérant que seuls les étudiants devraient avoir le pouvoir d'autoriser la perception des CANO et ce indépendamment de toute décision de l'administration de l'UQÀM ;

L'AESS affirme que l'autonomie des associations facultaires étudiantes est non négociable. À cet effet, l'AESS annonce qu'une consultation en bonne et due forme des membres de l'Association sera entreprise cette année.

Cette consultation portera notamment :

- sur la validité des CANO.
- sur l'octroi d'une CANO aux groupes CHOQ.FM et Capteur de rêves.

Les membres de l'Association ont le pouvoir de définir par eux-mêmes le processus de consultation. Celui-ci sera de plus appliqué à la discrétion des membres de l'Association. Cette consultation sera souveraine et le Comité exécutif de l'AESS revendiquera la validité des résultats auprès de l'administration de l'UQÀM.

L'AESS prend position à l'effet que ces consultations devraient être à incidence facultaire, c'est-à-dire que si les membres de l'AESS ne désirent plus verser de CANO, que ces derniers n'en versent plus, et ce nonobstant les résultats obtenus lors des différentes consultations étudiantes dans les autres facultés de l'UQÀM.

Précision (point de discussion) : Il ne s'agit pas ici de critiquer ou de pointer du doigt les groupe d'envergure. Il s'agit d'aborder la problématique « CANO » en général.

Que l'AESSUQAM soit mandatée pour exiger la tenue d'un référendum avant toute nouvelle hausse des frais afférents, incluant les Cotisations automatiques non-obligatoires (CANO). (2006, antérieure à la position plus haut)

CONSIDÉRANT que le Groupe de recherche en intérêt public de l'UQAM (GRIP-UQAM) contribue depuis plus de 17 ans à implanter des projets environnementaux et sociaux au sein de la communauté uqamienne;

CONSIDÉRANT que sa mission est de promouvoir la vision critique, la recherche, la réflexion et l'action en ce qui a trait aux enjeux touchant les domaines écologiques, communautaires, démocratiques et économiques;

CONSIDÉRANT l'historique du GRIP-UQAM en tant qu'acteur important au sein de la communauté uqamienne pour faire avancer les questions environnementales;

CONSIDÉRANT qu'en s'appuyant sur une approche multi et transdisciplinaire, les efforts du GRIP-UQAM sont axés vers la recherche, la sensibilisation, tout autant que vers l'action suscitée par les questions sociales et environnementales;

CONSIDÉRANT que les étudiants-es de l'UQAM manifestent leur soutien envers la recherche de perspectives sociales équitables, axées sur l'écologie sociale et la démocratie participative;

CONSIDÉRANT que le GRIP-UQAM est principalement par et pour la communauté uqamienne, que sa structure décisionnelle est démocratique et participative et qu'il désire travailler en partenariat avec des organismes externes et faire rayonner sa mission à l'extérieur de l'UQAM;

Que les membres de l'AESS accordent leur appui à la demande du GRIP-UQAM d'être reconnu en tant que groupe d'envergure, ce qui allouerait une visibilité plus grande et des moyens accrus à l'organisme et d'appuyer sa demande pour obtenir une cotisation automatique non-obligatoire (CANO) d'un montant de 2.00\$ par étudiant-e par session. **22 février 2011**

Considérant que l'UQAM compte environ 8 000 parents étudiants, soit près d'1/5 de la population étudiante, et ce réparti dans l'ensemble des facultés et programmes.

Considérant que le CSPE-UQAM met déjà en œuvre une multitude d'actions afin de favoriser l'articulation famille/études et qu'une CANO lui permettrait d'élargir son champs d'intervention par la mise sur pied de projets concrets (service de garde, activités d'entraide pour les parents étudiants, comptoir d'aide alimentaire, bourses pour parents étudiants, subventions de projets étudiants...). Considérant que les projets du CSPE-UQAM sont des exemples de mobilisation étudiante et de mise en place de services gérés par les étudiantes et étudiants.

Considérant que l'insuffisance en matière de service de garde agit comme un frein à l'accessibilité aux études pour un nombre important de parents étudiants, et tout particulièrement pour les femmes.

Considérant qu'un service de garde pour les parents étudiants permettrait :

- ! La création d'un contexte favorisant l'articulation famille/études dans une perspective d'accessibilité aux études et d'égalité hommes-femmes.

- ! La diminution de la durée des études et de l'endettement

- ! Le retour aux études pour de futurs parents étudiants

- ! L'installation d'une pouponnière permettant la continuation ou le retour aux études, tout particulièrement pour les mères

- ! La diminution des retards, du taux d'absentéisme et de l'abandon des études par les parents étudiants

- ! Un horaire de garde adapté aux besoins des parents étudiants

- ! Une meilleure intégration des parents étudiants au milieu universitaire

- ! Un lieu d'apprentissage, de stage et d'observation pour les étudiantes et étudiants

Considérant que le CSPE-UQAM met tout en œuvre pour obtenir un financement public pour son service de garde.

Considérant que la CANO demandée est appelée à diminuer pour en arriver à un minimum nécessaire pour le fonctionnement du CSPE-UQAM et du service de garde.

Que l'AESS se positionne en faveur d'une CANO de 3\$ pour le CSPE-UQAM.

25 octobre 2011

GOVERNANCE ET ÉCONOMIE DU SAVOIR

Considérant que les membres externes du Conseil d'administration de l'UQÀM n'ont pas dénoncé le projet de l'Îlot voyageur au même moment où les membres internes le décriaient.

Considérant que les universités doivent garder leur indépendance pour permettre la création de savoir libre et conserver un mode de gestion collégial.

Considérant que le gouvernement libéral a tenté de faire adopter le projet loi 107, stipulant, entre autres, une augmentation du nombre de membres externes sur les conseils d'administration des universités.

Que l'AESS prenne position contre le projet de loi sur la gouvernance ainsi que contre toute hausse de la proportion de membres externes sur le conseil d'administration des universités.

- Le projet de loi 107 a été "jeté" aux dernières élections provinciales, mais est toujours sur la table en ce qui concerne le Parti Libéral du Québec. Ce projet de loi prévoit que le nombre de membres externes votant dans un conseil d'administration universitaire passe de 1/3 à 2/3.
- L'îlot voyageur à l'UQAM est un bon exemple où le Conseil d'administration de l'UQÀM aurait dû écouter ses membres internes et respecter la collégialité puisque plusieurs intervenants internes avaient dénoncé ce projet avant que l'UQAM aille de l'avant. Le gouvernement se sert de cet échec pour justifier cette loi, mais la lecture qu'il en fait est erronée puisque le vrai problème serait que les membres internes n'ont pas été écoutés.

Que l'AESS se positionne pour un réseau d'éducation public libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris dans le financement et par la sous-traitance. **29 novembre 2010**

Considérant que l'assurance-qualité s'inscrit dans un processus mondial et planifié de marchandisation de l'éducation,

Considérant que la marchandisation de l'éducation vise d'abord et avant tout à permettre aux marchés de modifier les programmes d'éducation en fonction de leurs besoins spécifiques,

Considérant que, historiquement, l'éducation post-secondaire s'est construite sur l'affirmation d'une autonomie intellectuelle dans un but sociétal plus grand que le simple profit,

Considérant qu'au Québec, cette autonomie à entre autre servie à protéger une culture différente de celle du reste de l'Amérique du Nord,

Que l'AESS se positionne contre l'assurance qualité sous toutes ses formes;

Que l'AESS s'oppose à la création d'une éventuelle Commission d'évaluation des universités québécoises (CÉUQ), tel que prescrite par la FEUQ. **13 mars 2012**

Considérant que l'éducation doit se dissocier d'intérêts économiques pour préserver ses fonctions de transmission libre du savoir et de recherche autonome ;

Considérant que les fonctions de recherche des institutions post-secondaire sont financées principalement par le Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation ;

Considérant que la totalité des institutions d'éducation devraient relever du Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport ;

Que le milieu de l'éducation ne relève d'aucune manière du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. **13 mars 2012**

Considérant le détournement de fonds publics au profit du privé que représente le financement des Bureaux de liaison Entreprises- Universités (BLEUs), les Sociétés de valorisation (SOVALs) et les CCTT ;

Considérant que les BLEUs, de par leur fonction de marchandisation, n'ont pas leur place au sein des universités ;
Considérant que les CCTT contribuent à dégager les professeur-e-s de leurs charges d'enseignement dans les Cégeps ;
Considérant que les CCTT et les BLEUs font uniquement la promotion de la recherche appliquée, et ce, aux détriments de la recherche fondamentale ;
Considérant que les CCTT utilisent des infrastructures publiques, qui pourraient servir à des fins d'enseignement ou de services à la population étudiante collégiale ;
Que les BLEUs, les CCTT soient séparés totalement du réseau de l'éducation et qu'ils ne soient plus financés et gérés publiquement, et que cesse le financement public des sociétés de valorisation.

13 mars 2012

Que l'AESS se positionne contre les contrats de performance tels que suggérés par le Gouvernement du Québec dans son fascicule "Un plan de financement des universités équitable et équilibré" **13 mars 2012**

SOLIDARITÉ SYNDICALE

Que l'AESSUQÀM soit solidaire envers les autres associations étudiantes uqamiennes.

Que l'AESS reconnaisse, avec les associations présentes au RNE, qu'une collaboration entre les associations nationales permettrait d'augmenter significativement nos chances de bloquer la hausse des frais de scolarité, mais qu'une telle collaboration n'est possible qu'à condition que chacune de ces associations respectent les trois clauses suivantes :

- 1- La clause de solidarité : Que chacune des associations nationales refuse de négocier avec le gouvernement si celui-ci exclut l'une d'entre elles.
- 2- La clause de non-recommandation : Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas recommander une proposition du gouvernement à ses membres afin de laisser réellement aux assemblées générales ou instances décisionnelles locales le dernier mot.
- 3- La clause de non-dénonciation : Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer dans les médias les actions entreprises par les autres organisations nationales et associations locales.

25 octobre 2011

Que l'AESS dénonce les tactiques malhonnêtes de l'UQAM de diviser la communauté uqamienne sur la question de la grève et dénonce le gel des embauches des professeur-e-s et des auxiliaires d'enseignement;

Que l'AESS appuie le SPUQ et le SÉTUE dans leur lutte pour le respect de la convention collective face à l'UQAM. **2 mars 2012**

Considérant que la FECQ avait adopté la clause de non-dénonciation issue du RNE, qui l'engageait à ne pas dénoncer les actions entreprises par les associations étudiantes locales et nationales;

Considérant que la FECQ a dénoncé la violence dans des actions étudiantes, notamment dans la manifestation de la CLASSE du 1er mars;

Que l'AESS blâme la FECQ pour le non-respect de ses propres propositions;

Que la CLASSE cesse toute forme de collaboration avec l'exécutif de la FECQ, à moins que celle-ci ne se rétracte sur la question de la violence. **6 mars 2012**

Considérant que 780 travailleurs-ses de Rio tinto Alcan et leurs familles sont aujourd'hui affectés par un lock-out de leur employeur;

Considérant que ce conflit de travail s'inscrit dans une stratégie concertée des entreprises oligopolistiques de ce secteur visant notamment à réduire le niveau de production de l'aluminium afin de hausser le prix mondial de la matière;

Considérant que cette entreprise continue de bénéficier des avantages de la vente de son électricité à Hydro-Québec en vertu de contrats secrets signés avec l'aval et la complicité du gouvernement;

Qu'en accord avec les organistes-trices concerné-e-s, la CLASSE appelle ses membres à participer à la manifestation de solidarité avec les travailleurs-ses de Rio Tinto Alcan qui aura lieu le 31 mars à Alma;

Que la CLASSE organise des transports collectifs pour les étudiant-es intéressés à se rendre à la manifestation de solidarité,

Que toute initiative en ce sens soit prise après avoir préalablement communiqué avec les responsables des syndicats concernés. **21 mars 2012**

Considérant que le conservatoire de musique de Montréal a suspendu une de ses professeure pour avoir reconnu la grève des étudiants et des étudiantes

Considérant que 3 militants de l'université de McGill se sont fait exclure du campus pour avoir participé à des activité de piquetage;

Que la classe dénonce publiquement la répression politique dont font preuve les administrations des cégeps et des universités. **27 mars 2012**

Considérant le danger que le gouvernement tente d'annuler la session des plus petites associations étudiantes dans le but de faire peur aux plus grosses;

Considérant que l'annulation de certaines sessions universitaires ou collégiales serait particulièrement nuisible aux mobilisations futures, et que les attaques aux mouvements sociaux sont déjà nombreuses;

Considérant qu'il est physiquement impossible d'annuler l'ensemble des sessions des associations étudiantes présentement en grève;

Considérant que l'AESSUQÀM se bat pour une réelle solidarité syndicale;

Que l'AESSUQÀM tienne une assemblée générale spéciale de reprise de grève si une seule session d'hiver ou un seul cours est annulé sans l'assentiment des étudiants-es concernés-es et ce, dans n'importe quel établissement qui a été en grève, que ses étudiants-es aient été membres de la CLASSE ou non;

Que l'on nomme cette clause : « T'en coule un, tout le monde plonge »;

Que l'AESS appelle à ce que toutes les associations du Québec prennent le même engagement.

13 avril 2012

Considérant les déclarations récentes de Louis Roy et Réjean Parent, qui recommandaient à la CLASSE de condamner la «violence» (quelques bris matériels);

Considérant que ces recommandations ne respectent pas les principes de démocratie directe de la CLASSE, qui ne permettent pas aux porte-paroles d'outrepasser les positions de Congrès;

Considérant que ces propos représentent un mépris envers les luttes syndicales passées et actuelles, ainsi qu'envers le syndicalisme de combat;

Que l'AESS dénonce le mépris de Louis Roy et Réjean Parent, respectivement présidents de la CSN et de la CSQ, pour leurs recommandations paternalistes envers la CLASSE;
Que ces recommandations soient considérées comme de l'ingérence dans le mouvement étudiant et une désolidarisation qui vise à marginaliser les tactiques plus combattives;
Que leur attitude soit considérée comme un ralliement aux exigences démesurées du gouvernement Charest et une complicité avec le pouvoir établi, ce qui constitue une trahison envers les mouvements sociaux et les grèves passées et actuelles;
Que l'AESS exige des excuses publiques pour ce manque de respect;
Que l'AESS rappelle aux centrales syndicales qu'elles ont établi leur rapport de force face à l'État et aux élites économiques en mettant à l'avant-plan un syndicalisme démocratique et combatif et que seule cette stratégie peut apporter de réels gains. **23 avril 2012**

Considérant que la FECQ et la FEUQ ont répondu à l'appel de la ministre qui posait comme condition à la négociation la dénonciation de la violence et ce, malgré notre rapport de force;
Considérant qu'elles ont ainsi forcé la marginalisation de la frange la plus combattive du mouvement étudiant;

Considérant que la FECQ a accepté de négocier le 20 avril avec la ministre malgré que le Congrès de la CLASSE n'eut toujours pas eu le temps de se rencontrer;

Considérant que la FEUQ a toutefois exigé la présence de la CLASSE aux négociations, allant même jusqu'à offrir de céder des places de sa négociation; Que l'AESS blâme la FECQ pour son manque de solidarité;

Que l'AESS reconnaisse que la FECQ ne veut siéger à la table de négociations que pour récupérer le mérite des gains étudiants, malgré qu'elle ne représente que le dixième des grévistes. Que l'AESS demande à la CLASSE d'adopter ces positions. **23 avril 2012**

Que l'AESS, dans l'éventualité de l'adoption d'une loi spéciale forçant le retour au travail de travailleurs ou travailleuses, convoque une assemblée générale à ce sujet. **5 octobre 2015**

ENVIRONNEMENT

Attendu l'empreinte écologique significative des bouteilles d'eau;

Attendu les efforts pour éliminer l'eau embouteillée au Café Sain Fractal;

Attendu la présence de fontaines en plusieurs points du campus;

Attendu la volonté de l'AESSUQAM de s'inscrire dans une vision de développement durable;

D'éliminer l'eau embouteillée des activités de l'AESSUQAM, de faire une campagne de sensibilisation sur le sujet et de demander le retrait progressif de l'eau embouteillée sur le campus. **21 septembre 2010**

Considérant les incertitudes entourant les conclusions des États généraux sur les sciences de l'environnement ;

Considérant les définitions et les conclusions proposées dans le rapport du Comité ad hoc, notamment celles favorisant la ségrégation disciplinaire ;

Que l'AESS adopte la définition des sciences de l'environnement suivante :

« Un arrimage interdisciplinaire fort des sciences sociales, humaines, biophysiques et appliquées permettant de mieux comprendre les enjeux environnementaux dans une perspective globale et critique, qui invite à l'action .»

13 mars 2012

Considérant que notre économie est basée sur une idéologie d'extraction effrénée des

ressources non

renouvelables et considérant les désastres écologiques engendrés par le cycle de vie des produits de l'extraction;

Considérant les graves impacts des projets d'oléoduc Énergie Est, du Plan Nord, des forages de Old Harry, des forages de Pétrolia, de la cimenterie de Port Daniel;

Que l'AESS se positionne contre les projets extractivistes et appuie la lutte contre les projets extractivistes. 18 mars 2015

LOGICIELS LIBRES

Considérant que l'UQAM dépense de milliers de dollars pour des logiciels propriétaires de Microsoft annuellement;

Considérant que les licences des logiciels propriétaires de Microsoft ne permettent pas leurs redistribution, ni la modification du code;

Considérant qu'un investissement dans une solution de logiciel libre permettra de contribuer directement à l'économie locale en permettant à des compagnies québécoises de soumettre des offres;

Considérant que la CRÉPUQ, dont est membre Claude Corbo, recteur de l'UQAM, prétend que les universités du Québec sont sous-financées;

Considérant que le gouvernement du Québec a accordé un contrat d'un milliard pour le renouvellement de licences Microsoft pour les postes informatiques des ministères et des réseaux de la santé et de l'éducation;

Considérant qu'il existe des logiciels libres et gratuits qui pourraient répondre aux mêmes besoins, certains étant ou pouvant être développés à l'interne de l'UQAM ou en coopération avec d'autres universités et organismes;

Que l'AESS invite l'UQAM et le gouvernement du Québec à ne pas renouveler les licences de ses logiciels propriétaires;

Que l'AESS mandate son comité du logiciel libre de défendre et d'argumenter cette résolution.

Que l'AESS évalue les coûts qui associés en licences de logiciels propriétaires qui sont dépensée par l'UQAM

Et la CLASSE

23 avril 2012

FÉMINISME ET IDENTITÉS DE GENRE

Considérant qu'en raison des inégalités salariales, ce sont les femmes et les communautés précarisées qui rembourseront plus longtemps leurs prêts étudiants et qui paieront d'avantage d'intérêts;; Considérant que la hausse aura également pour conséquence de perpétuer la logique patriarcale au sein de la société et du réseau universitaire;;

Que l'AESS reconnaisse la hausse des frais de scolarité annoncée comme une augmentation sexiste;; Que l'AESS appuie la Déclaration sur la hausse des frais de scolarité au Québec et son impact et sur le femmes de l'institut Simone de Beauvoir;;

Que l'AESS blâme Mme Christine Saint-Pierre, ministre de la Culture, des communications et de la condition féminine pour ne pas avoir encore pris position sur les effets négatifs de cette hausse pour les femmes. **9 mai 2012**

Considérant que la lutte des femmes est souvent reléguée au second plan, Que l'AESS se positionne pour la tenue d'un congrès femme de l'ASSÉ. **18 mars 2015**

Que l'AESS transforme les toilettes existantes en toilettes non-genrées. **26 octobre 2015**

AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

Considérant le refus du gouvernement d'écouter la population dans le dossier des gaz de schiste;;

Considérant le refus du gouvernement de tenir une commission d'enquête jusqu'à tout récemment;;

Considérant le refus du gouvernement de reconsidérer le Plan Nord tant décrié par la population;;

Considérant le refus du gouvernement de discuter avec les Innus ainsi que les autres communautés des premières nations au Québec au sujet du Plan Nord;;

Considérant le refus du gouvernement de reconnaître la corruption au sein de son parti;; Considérant le refus du gouvernement d'accéder aux demandes du juge Bastarache lors de la «commission» du même nom;;

Que l'AESSUQAM considère ce gouvernement illégitime. **9 mai 2012**

TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS

Que l'AESSUQAM devienne ponctuellement membre de la Coalition opposées à la tarification et à la privatisation des services publics jusqu'à la première assemblée générale de l'automne 2011. **14 octobre 2010**

Considérant que le budget Bachand est un recul considérable pour la population québécoise;

Considérant que les québécois et québécoises ne veulent pas d'un système de santé qui tend vers la privatisation;

Considérant que toutes les mesures de ce budget toucheront plus sévèrement les familles et individus à faible revenu;

Que l'AESSUQAM se positionne contre la tarification des services publics.

14 octobre 2010

Considérant cette proposition qui a été adoptée lors de l'assemblée générale du 14 octobre dernier : Que l'AESSUQAM devienne ponctuellement membre de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics jusqu'à la première assemblée générale de l'automne 2011.

Que l'AESSUQAM renouvelle son mandat de participation à la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics jusqu'à la première assemblée générale de l'année 2012-2013.

20 septembre 2011

Que l'AESS revendique la réinstauration de la taxe sur le capital des institutions financières, l'ajout de nouveaux paliers d'imposition, une hausse significative des redevances sur les ressources naturelles, l'abolition des abris fiscaux et l'augmentation des impôts des grandes entreprises comme solutions palliatives à toutes tarification dans les services publics. **3 novembre 2011**

Considérant que le budget du Québec, déposé le 20 mars dernier, marque une transformation importante du rôle de l'État québécois, d'État providence à un État investisseur;

Considérant que les budgets déposés en 2010 et 2011 portaient leur lot de mesures d'appauvrissements et que le dernier budget vise à donner aux entreprises après avoir pris aux particuliers;

Considérant que le budget ne revient pas sur la hausse des frais de scolarité contre laquelle nous luttons;

Considérant que ces mesures s'inscrivent dans un contexte mondial d'austérité et de reprise économique profitant à l'industrie;

Que l'AESS dénonce le mépris du gouvernement qui ne semble pas considérer les volontés de la population québécoise;

Que l'AESS dénonce la fermeture du gouvernement qui refuse de revenir sur sa décision de hausser les frais de scolarité;

Que l'AESS invite la CLASSE à faire de même.

21 mars 2012

MOYENS D'ACTIONS

Considérant que l'AESS a adopté la clause de non dénonciation;

Considérant l'importance de la solidarité dans le mouvement étudiant;

Considérant qu'il existe plusieurs moyens de défendre des revendications;

Considérant l'importance de la souveraineté locale;

Que l'AESS appelle à une diversité et à une créativité dans les actions dans le cadre des revendications adoptées en assemblée générale. **6 mars 2012**

Que l'AESS assure la défense des étudiants-es internationaux-ales qui décident de manifester dans le cadre de la grève;

Que l'AESS informe davantage ses membres sur les risques liés aux actions du mouvement étudiant, en particulier les étudiants-es internationaux-ales. **6 mars 2012**

Que l'AESS se porte à la défense de ses membres ayant posé un geste légitime, mais pas forcément légal.

13 mars 2012

(Suite à l'ordonnance d'injonction reçue de l'UQAM empêchant les blocages et l'entrave à la librecirculation sur le campus, il a été décidé de reconsidérer la proposition pour y ajouter à l'extérieur de l'UQAM le 13 avril. Cette proposition a été remplacée par celle ci-dessous).

D'appuyer légalement les membres de l'AESS participant à des actions légitimes, mais pas nécessairement légales, à l'extérieur de l'UQAM. **23 avril 2012**

CONSIDÉRANT que l'opinion publique est une construction des médias de masse;

CONSIDÉRANT que les médias sont structurellement intégrés comme instruments des élites politiques et économiques;

CONSIDÉRANT que le fétichisme des médias est une aliénation de notre rapport au politique;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas construit le présent mouvement de masse à travers les médias de masse, mais plutôt grâce à une mobilisation directe basée sur nos propres moyens;

CONSIDÉRANT que les changements sociaux majeurs ne vont survenir que grâce à une mobilisation massive, démocratique et combative;

Que la CLASSE encourage fortement, voire priorise les types d'actions qui ont des effets mobilisateurs ou perturbateurs directs et qui n'ont pas besoin de la médiation des médias de masse pour atteindre leurs objectifs.

Que la CLASSE rappelle le rôle instrumental et secondaire des médias dans le cadre d'une lutte sociale combative et démocratique.

Que la CLASSE souligne l'importance de la mise en place de médias indépendants contrôlés par les organes démocratiques qui fondent les luttes populaires. **21 mars 2012**

Que la CLASSE favorise l'exportation des actions de perturbation économique de la grève et politique en dehors de la région métropolitaine. **21 mars 2012**

Considérant la volonté récente du Maire de Montréal, Gérald Tremblay, d'interdire le port de masques durant les manifestations;

Considérant que l'identité des individus leur appartient et qu'ils ont le droit de la dissimuler;

Considérant le contexte de criminalisation de la dissidence observé depuis plusieurs années au Québec et au Canada;

Considérant que le port d'un masque peut être motivé par une panoplie de raisons, allant de la critique de la vidéo-surveillance à la protection contre le profilage, en passant par la défense contre les gazpoivre et les gaz lacrymogènes ou le simple cadre festif;

Considérant que certains policiers et certaines policières refusent souvent de s'identifier, malgré l'obligation prévue à l'art 5 al 2 du Code de déontologie des policiers [et policières] du Québec;

Considérant qu'il existe déjà, dans le Code criminel, le chef d'accusation « déguisement dans un dessein criminel » et que l'on ne doit pas condamner les personnes sur le seul chef de dissimuler leur visage;

Considérant le pouvoir discrétionnaire démesuré qu'un tel règlement accorderait aux forces de l'ordre.

Que la CLASSE s'oppose vivement à toute interdiction du port de masques durant les manifestations ainsi que dans tout autre contexte.

Que la CLASSE organise une « Grande Mascarade » dans le cadre de la semaine de perturbation économique du 26 mars 2012. **21 mars 2012**

Que les perturbations économiques de la CLASSE visent principalement les compagnies ayant des liens reconnus (ex. Lobbyisme, dons, contrats) avec le Parti libéral du Québec ou celles bénéficiant de la marchandisation du savoir. **21 mars 2012**

Considérant l'entêtement du Parti Libéral du Québec sur la question hausse des frais de scolarité ;
Considérant l'absence d'ouverture d'un dialogue sur l'avenir de l'éducation au Québec ;
Considérant le manque de respect flagrant envers la communauté étudiante ;
Considérant l'utilisation abusive de sophismes du Parti Libéral du Québec dans ses interventions auprès des médias ;
Considérant l'incompétence des ministres Charest, Beauchamp et Bachand de représenter la population ;
Que l'AESS propose à la CLASSE de se prononcer pour la démission de Jean Charest, Line Beauchamp et Raymond Bachand respectivement Premier Ministre, Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Ministre des Finances.

5 avril 2012

Considérant le nombre croissant de blessés dans l'exercice de leur droit de manifestation;;
Considérant que l'utilisation d'armes et d'agents chimiques est de plus en plus normalisée par les corps policiers;;
Considérant que les médias et le gouvernement véhicule un message séparant deux classes de manifestant-e-s, soit d'un côté des étudiant-e-s légitimes et de l'autre des casseurs et des casseuses n'appartenant pas à la gente étudiante;;
Considérant l'arbitraire de plusieurs arrestations et la déclaration d'illégalité de certaines manifestations;;
Considérant l'annonce du SCRS, voulant qu'il infiltre et surveille le milieu étudiant québécois;;
Considérant l'annonce récente de l'intention du maire de Montréal d'interdire le port du masque;;
Considérant que les conditions de libération révoquent fréquemment le droit de manifester;;
Considérant que le droit de manifester est un droit fondamental;;
Que l'AESS dénonce les stratégies médiatiques et politiques visant à étouffer le droit de manifester;; Que l'AESS dénonce le profilage et la répression politique;; Que l'AESS dénonce la brutalité policière;; Que l'AESS blâme le SPVM et la SQ.

9 mai 2012

Considérant l'établissement et la consolidation de la logique marchande néolibérale sur toutes les sphères de la société;;
Considérant que les citoyen-ne-s du Québec sont dirigé-e-s par une élite qui ne représente pas leurs intérêts, mais bien ceux des classes possédantes;;

Considérant que le développement sauvage du capitalisme, ses crises, ses mesures d'austérité et privatisation provoquent révolte populaire de par le monde;;

Considérant que le dernier budget libéral constitue l'aboutissement d'une série de contre- réformes ayant saccagé les acquis sociaux du Québec et met à nu l'injustice inhérente au projet néolibéral;;

Que l'AESS travaille à un élargissement de la lutte étudiante;;

Que l'AESS reconnaisse le combat actuel comme étant une lutte de classes;;

Que l'AESS souligne l'importance des appels à la grève sociale auxquels ont répondu divers syndicats et groupes communautaires. **9 mai 2012**

Considérant que l'ASSÉ est une organisation combative et démocratique qui est fondée sur la construction d'un rapport de force;

Considérant que notre revendication de tenue d'états généraux sur l'éducation n'a pas été respectée;

Considérant que notre revendication d'exclusion des élites économiques n'a pas été respectée;

Considérant que notre revendication d'aborder la question de la fonction et de la mission des institutions d'enseignement postsecondaire n'a pas été respectée;

Considérant la présence minoritaire des femmes aux rencontres préparatoires et les attitudes méprisantes de certains acteurs à leur égard;

Considérant que les «experts» choisis par le gouvernement ne représentent pas un point de vue critique et objectif dans le domaine de l'enseignement supérieur, mais servent plutôt à faire valoir les idées défendues par le ministre;

Considérant que le rythme accéléré, pour ne pas dire précipité, du sommet a nuit à la qualité et la profondeur de la réflexion ayant eu lieu durant les rencontres préparatoires;

Considérant le caractère superficiel du sommet quant à sa forme, c'est-à-dire l'impossibilité structurelle d'un débat de fond due à la brièveté des interventions;

Considérant le caractère superficiel du sommet quant à son contenu, c'est-à-dire le fait que le déroulement du sommet est orienté sur les positions gouvernementales;

Considérant que le temps réduit entre les rencontres préparatoires et le sommet nous empêchent d'exercer nos principes de démocratie directe;

Considérant que le traitement médiatique de l'ASSÉ historiquement laisse présager d'une couverture négative que l'ASSÉ participe au sommet ou pas;

Considérant que c'est exclusivement par la mobilisation de masse que l'ASSÉ peut espérer recevoir une couverture médiatique honnête et équitable.

Que l'ASSÉ ne reconnaisse pas la légitimité du sommet sur l'enseignement supérieur et d'aucune des consultations ou rencontres préparatoires l'ayant précédé;

Que l'ASSÉ ne participe pas au sommet sur l'enseignement supérieur;

Que l'ASSÉ affirme que sa participation à des mécanismes institutionnels ne signifie pas la légitimation de leurs modalités;

Que l'ASSÉ s'organise sur ses propres bases en vue de la construction d'un rapport de force pour conserver les acquis de la grève.

*Que l'AESS participe à la manifestation qui aura lieu durant le sommet sur l'éducation, les 25 et 26 février prochains, à Montréal. **30 janvier 2013***

Que l'AESS propose au congrès de l'ASSÉ que L'ASSÉ s'oppose à toute nouvelle structure de coordination du réseau universitaire.

Que l'AESS réitère son opposition à tout mécanisme d'assurance qualité.

Que l'AESS rappelle son opposition à toute participation de membres externes dans les mécanismes de décisions universitaires. **30 janvier 2013**

Que l'AESS affine à l'ASSÉ

9 octobre 2012

Que l'AESS soit en grève le 22 novembre 2012 pour participer à la manifestation nationale dans le cadre de la grève étudiante mondiale. **29 octobre 2012**

Manifestation du 3 avril

Que l'AESS participe à la manifestation de l'ASSÉ du 3 avril prochain, sous le thème « Aux riches de faire leur juste part! ».

6 mars 2014

Moyens d'actions campagne 2010-2012

GGI hiver 2012

Que l'AESS participe à la grande rencontre nationale de lutte contre la hausse des frais qui se tiendra les 7 et 8 mai 2011. **22 février 2011**

Que l'AESS tienne une assemblée générale de grève au plus tard 2 semaines après le déclenchement de la grève générale illimitée.

Que cette assemblée générale soit précédée d'une campagne d'information avec deux partis.

Qu'à cette assemblée générale soit soulevée la possibilité de se joindre à la CLASSE. **18**

janvier 2012

Considérant les positions de l'AESS contre la hausse des frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire;

Considérant le refus du gouvernement de revenir sur sa décision de hausser les frais de scolarité;

Considérant que certaines activités académiques (expériences à long terme) dans la Faculté doivent être maintenues durant la grève;

Que l'AESS entre en grève générale illimitée le 23 février;

Que tous ceux et celles qui souhaitent accéder à leur laboratoire puissent le faire, peu importe leur programme;

Que les stages et les cours préparatoires aux stages soient maintenus et accessibles durant la grève.

22 février 2012

Considérant l'esprit de la motion adoptée dans le mandat de grève;

Que l'on tienne des lignes de piquetage entre 8h et 20h du lundi au vendredi à partir du 27 février;;

Que l'on se dote de listes d'inscription aux cours de préparation aux stages et aux stages;

Que les étudiants des cycles supérieurs soient munis d'une lettre envoyée par le professeur sur le courriel de l'AESS leur permettant l'accès aux locaux afin d'entrer dans l'UQAM. **22 février 2012**

(Proposition reconsidérée lors de l'AG du 13 avril. Celle-ci ne devrait donc plus faire partie du cahier de propositions, mais l'AESS a tenu deux journées de blocage entre temps. La révocation de la proposition fait suite à l'ordonnance d'injonction reçue de l'UQAM empêchant le fait de nuire à la libre circulation.)

Considérant que les étudiants et étudiantes ne comptent pas dans le quorum de la Commission des Études et du Conseil d'Administration;

Considérant que la tenue des autres comités où siège l'AESS dépend de sa participation; Que l'AESS cesse de participer aux instances de l'UQAM, sauf la Commission des Études et le Conseil d'Administration.

22 février 2012

Considérant que la CLASSE a déjà demandé une rencontre avec la ministre;

Considérant que la ministre a posé des conditions déraisonnables à cette rencontre;

Que l'AESS demande à la CLASSE d'exiger publiquement une rencontre avec la ministre de l'éducation;

Que cette rencontre soit fixée sans conditions politiques de sa part;

Que cette rencontre porte, entre autres, sur le sujet du financement des universités et des cégeps.

2 mars 2012

Considérant que pour les travailleuses, les étudiantes, les travailleurs et les étudiants, le piquetage a toujours représenté le moyen de faire respecter la décision démocratique de faire la grève;

Considérant que lors de la grève des profs à l'UQAM en 2009, par exemple, plusieurs incidents déplorables sont survenus, impliquant des chargé-es de cours, des étudiants et étudiantes frustré-e-s de se voir bloquer l'accès à l'UQAM par des chaînes humaines aux portes;

Considérant que nos moyens de mettre de la pression sur le gouvernement n'implique jamais de s'en prendre à l'intégrité physique de quiconque;

Considérant que les corps policiers s'attaquent souvent à l'intégrité physique des manifestants et des manifestantes;

Considérant que la lettre de la sous-ministre appelant au non-respect des lignes de piquetage peut-être interprété comme une forme d'incitation à la violence;

Que tant que la ministre exigera des conditions liées au thème de la "violence", la CLASSE exige pour sa part que la ministre se rétracte et que plutôt que de lancer un appel à la violence, que la ministre appelle les professeur-e-s, les étudiants et les étudiantes à respecter les piquets de grève. **2 mars 2012**

Que la CLASSE remette de l'avant les revendications s'opposant à l'économie du savoir dans toutes ses interventions publiques. **9 mars 2012**

Considérant que la clause de non-recommandation adoptée par la CLASSE l'empêche de recommander publiquement l'adoption d'une offre de la ministre avant que les AGs n'aient été consultées, mais ne l'empêche pas de rejeter un offre insatisfaisante;

Que la CLASSE invite ses membres et non-membres à refuser toute proposition du gouvernement qui n'offrirait pas au moins le retrait complet de la hausse sans condition;

Que la classe invite ses membres à poursuivre la grève dans une telle éventualité;
Que la CLASSE organise une manifestation nationale pour contester et répondre à l'éventuelle proposition;
Que la CLASSE médiatise l'idée que la grève étudiante continuerait malgré la signature d'une entente non-satisfaisante.
Que le Congrès de la CLASSE donne le pouvoir à l'exécutif de la CLASSE de réagir médiatiquement de dénoncer publiquement toute entente à rabais. **21 mars 2012**

Considérant la position de l'AESS : «Que l'AESS s'oppose à toute hausse de frais de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire et ce pour tous et toutes étudiant-es, nonobstant leur statut ou domaine d'études»;

Considérant l'engagement du gouvernement Québécois au Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;

Considérant l'article 13 du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

Considérant la fermeté du gouvernement de ne pas changer de position sur l'augmentation des frais de scolarité;

Considérant que plusieurs études démontrent que les universités ne sont pas sous-financées mais malfinancées;

Considérant l'ampleur inégalée du mouvement actuel de lutte contre la hausse des frais de scolarité;

Considérant la nécessité d'aller chercher des gains réels qui auront un impact sur les générations futures;

Considérant que la CLASSE fera parti des négociations avec le gouvernement;

Que l'AESS demande à la classe de négocier une baisse des frais de scolarité sur 5 ans pour instaurer la gratuité scolaire pour toutes et tous sans discrimination à la fin de cet échéancier. **21 mars 2012**

Que la prochaine AG de reconduction ait lieu dans les 4 jours ouvrables suivant une offre raisonnable du gouvernement;

Que raisonnable soit défini comme étant une annulation des hausses des frais de scolarité de 2007 et 2012. (reconsidérée le 30 avril, voir la proposition suivante) 27 mars 2012

Que l'on reconduise la grève jusqu'au retrait de toute hausse à partir de 2007; Que l'on tienne une assemblée générale de reconduction s'il y a moins de 100 000 étudiantes et étudiants en grève. **30 avril 2012**

Considérant la mauvaise foi dont Mme Line Beauchamp a fait systématiquement preuve dans ses discours de la dernière semaine;;

Considérant qu'elle a posé une condition supplémentaire à la discussion, soit une trêve d'actions de perturbation de 48 heures;;

Considérant son refus de discuter de la hausse des droits de scolarité mais sa «volonté» de discuter de l'accessibilité aux études lors de cette potentielle discussion, ce qui témoigne encore une fois de son discours ambiguë et bernaysien;;

Considérant la redevabilité des comités de négociations nationaux envers les membres des associations étudiantes nationales;;

Que l'AESS réaffirme la légitimité des actes de désobéissance civile;;

Que l'AESS réaffirme l'importance des actions, manifestations, et toutes autres formes de démonstration collective dans le cadre des luttes sociales;;

Que l'AESS refuse la tenue d'une trêve d'une durée déterminée ou indéterminée, à moins que la ministre ne s'engage formellement à faire tomber toutes les charges judiciaires liées à la grève et qui pèsent sur les étudiants, à faire lever toutes les injonctions dans les établissements collégiaux et universitaires, à condamner formellement la brutalité policière et les excès de tous ordres et à retirer la hausse des frais de scolarité.

Que l'AESS s'oppose au huis-clos des négociations avec la ministre;;

Que l'AESS dénonce l'ajout ad hoc de conditions pour participer à la table de négociations;; Que l'AESS dénonce vigoureusement la mauvaise foi dont fait preuve le gouvernement dans son discours élusif;;

Que l'AESS dénonce vigoureusement la façon avec laquelle Mme Beauchamp tente de tirer profit de la structure organisationnelle et de la culture de la démocratie de la CLASSE. **9 mai 2012** Que l'AESS annonce qu'elle restera en grève pour la durée de la campagne électorale advenant des élections provinciales. **9 mai 2012**

Grève 10 novembre 2011

Considérant l'importance de montrer au gouvernement l'ampleur du mouvement étudiant contre les mesures du dernier budget concernant l'université;

Considérant les positions déjà prises par l'AESS contre la hausse des frais de scolarité;

Considérant que les 6 facultés de l'UQAM et l'ESG prendront des positions similaires pour participer à la manifestation nationale;

Que l'AESS entre en grève pour toute la journée du 10 novembre et que, par conséquent, aucun cours ne soit dispensé dans la Faculté des sciences. **3 novembre 2011**

Que l'AESS effectue des lignes de piquetage symboliques le matin du 10 novembre devant les entrées principales des pavillons SH, SB et PK. **3 novembre 2011**

Grève 31 mars 2011

Que dans la semaine suivant le dépôt du budget provincial, l'AESS organise une action de visibilité sur le campus afin de se faire entendre contre la hausse des frais de scolarité. **22 février 2011**

Que les revendications de la journée de grève potentielle soient :

- Contre toute hausse de frais de scolarité et des frais afférents, dans une perspective de gratuité scolaire.
- Contre la marchandisation de l'éducation et la logique du marché dans les universités

29 mars 2011

Que l'AESS tienne une journée de grève le 31 mars afin de participer à la manifestation nationale à Montréal.

29 mars 2011

Grève 6 décembre 2010

Que l'AESSUQAM tienne une assemblée générale de grève pour la rencontre des partenaires universitaires, que celle-ci soit convoquée dès l'annonce de la rencontre et qu'elle ait lieu une semaine avant la rencontre. **20 octobre 2010**

Considérant la volonté du gouvernement de hausser les frais de scolarité à 5535\$ par année;

Considérant les programmes en sciences sont les plus touchés par la différenciation par programme des frais de scolarité;

Considérant que toute hausse de frais est une attaque à l'accessibilité aux études;

Considérant plus de 40 000 étudiants-étudiantes sont en grève le 6 décembre et 20 000 autres tiendront un vote de grève;

Que l'AESS tienne une journée de grève le 6 décembre;

Que les stages et les laboratoires humides soient maintenus;

Que l'AESS demande l'appui du syndicat des professeurs pour la journée du 6 décembre.

29 novembre 2010

Que l'AESS entame une escalade des moyens de pression suite à la manifestation en vue de faire valoir ses revendications.

29 novembre 2010

AFFILIATION NATIONALE

« Considérant que la question référendaire est précisée dans les règlements généraux de la FEUQ et qu'elle se compose comme suit : "Acceptez-vous que l'AESSUQAM se retire de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et qu'elle cesse de percevoir toute cotisation exigible par celle-ci à compter du prochain trimestre, soit le 7 mai 2007?"

Considérant que les règlements généraux de la FEUQ précise que cette dernière doit être prévenue 30 jours avant la tenue d'un référendum de désaffiliation ; Le calendrier suivant a été adopté :

Du 12 mars au 30 mars, aurait lieu la campagne référendaire (3 semaines).

Du 2 avril au 6 avril, aurait lieu la période de scrutin (1 semaine).

L'Assemblée générale d'entérinement des résultats aurait lieu le 12 avril.

Le cadre budgétaire suivant a été adopté :

Le bureau de scrutin serait ouvert de 9h00 à 18h00 tous les jours, pour 45 heures, deux scrutateurs, scrutatrices y seraient présents, présentes, en tout temps, à un salaire horaire de 9.00\$, pour un total de 810.00\$.

300.00\$ serait séparé équitablement entre les deux comités partisans, soit 150.00\$ pour chacun des comités.

Ces fonds serviraient à la promotion de l'option défendue par chacun des comités. 100.00\$ serait alloué pour les besoins logistiques du référendum.

500.00\$ serait versé au directeur, directrice du référendum, et 250.00\$ pour le ou la secrétaire. Pour un total de 1960.00\$. »

Considérant que les membres de l'AESS n'ont pas de représentation nationale depuis juin 2007.

Considérant que depuis quelques années l'AESS coopère efficacement avec d'autres associations indépendantes; CADEUL, REMDUS, SSMU, AFELC, ALIES, etc.

Attendu qu'une affiliation nécessite un référendum déclenché par les membres lors d'une assemblée régulière ou lors une assemblée générale avec un quorum spécial de 10%.

Le comité exécutif de l'AESS propose de donner le mandat à l'exécutif de l'AESS de participer à la fondation de la table de concertation, ainsi que de travailler à y établir les conditions les plus intéressantes pour les membres de l'AESS.

mars 2009

- Jonathan Rioux fait un suivi auprès des membres concernant la Table de concertation étudiante du Québec (TaCEQ). Il rappelle que le comité exécutif de l'AESS avait le mandat de participer à la formation de la TaCEQ, mais sans la joindre dans un délai rapproché. Il est soulevé que l'AESS n'est membre d'aucune association nationale.
- La TaCEQ a connue plusieurs réformes au niveau de sa structure dans les derniers mois. Il coûterait notamment annuellement entre 5000\$ et 7000\$ à l'AESS pour s'y joindre.
- Jonathan Rioux annonce que le comité exécutif n'a pas l'intention de proposer un référendum d'affiliation à une association nationale (FEUQ, ASSÉ, TaCEQ) cette année.
-Il est suggéré de mettre de l'information sur la TaCEQ sur le site internet de l'AESS.

Que l'AESS se joigne à la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE);;

Que l'AESS verse une cotisation d'un dollar par membre.

22 février 2012

AFFILIATION RÉGIONALE

Considérant l'article 5 des statuts et règlements du CRAM, qui permettent à l'AESS de devenir membre du CRAM et de rester non-affiliée à quelconque association nationale;

Considérant que l'AESS participe déjà aux délibérations ayant lieu au CRAM, sans toutefois pouvoir voter;

Considérant que le CRAM n'exige aucune cotisation de ses membres et qu'une affiliation au CRAM n'entraîne aucun processus d'affiliation à l'ASSÉ;

Considérant la forte proportion d'associations indépendantes membres du CRAM;

Considérant les positions et actions du CRAM, similaires à celles de l'AESS;

Que l'AESS devienne membre du Conseil régional de l'ASSÉ à Montréal (CRAM) à partir de la prochaine réunion de celui-ci. **25 octobre 2011**

AFFAIRES INTERNES À L'AESS

Qu'afin de discuter d'enjeux politiques, sociaux, économiques ou autres, que l'AESS se munisse d'un comité politique à partir duquel des débats de positions et d'idées pourraient avoir lieu. Le comité se rencontrerait ponctuellement et n'aurait qu'un pouvoir de recommandations devant l'assemblée générale ou, autrement dit, que le comité ne pourrait prendre position au nom de l'AESS.

La création d'un comité visant à étudier la question de la retenue des frais de scolarité comme moyen de pression.

Que l'AESSUQAM organise une initiation et/ou une activité de la rentrée communes aux étudiants de la Faculté des sciences.

Que l'AESSUQAM soit mandatée pour favoriser l'implication et le rapprochement des associations étudiantes de la Faculté des sciences par l'adoption d'une nouvelle charte et l'organisation d'activités sociales.

Que l'AESSUQAM soit mandatée pour colliger et distribuer gratuitement un guide d'information destiné aux nouveaux étudiants, en particulier les étudiants internationaux.

Que l'AESSUQAM soit mandatée pour maintenir les programmes et services actuellement dispensés par l'association: Foire aux livres, programme de subvention des projets étudiants, Café étudiant Fractal.

Que l'AESSUQAM soit mandatée pour entreprendre une consultation sur le développement du Service de placement de la Faculté des sciences.

Que l'AESSUQAM soit mandatée pour améliorer la visibilité de l'AESS auprès des étudiants et des autres associations.

Que l'AESSUQAM organise des conférences scientifiques pour les étudiants.

Que l'AESS favorise l'intégration et l'accueil des étudiants-es internationaux-ales.

27 mars 2012

Que l'on bonifie le régime d'assurances actuel avec possibilité pour les membres de rester à l'ancien régime.

Que l'AESS demande à l'ASEQ de développer une couverture pour les méthodes de contraception alternative.

6 mars 2014

Que l'on crée un fond d'aide aux comités. Ce fond de 5000\$ sert aux comités s'ils arrivent à la fin de leur budget au cours de l'année. Ce fond est octroyé par le comité de subventions. Le rôle du comité est simplement de partager l'enveloppe de manière équitable dans le plus grand intérêt de tous les étudiantes et non d'approuver les activités tenues par les comités. **9 avril 2014**

Étant donnée la suspension non-conforme aux règles de la faculté des sciences des programmes de microélectronique et de génie microélectronique,

Que l'Association Étudiante du Secteur des Sciences (AESS) de l'UQAM soutienne et offre son aide à l'Association Étudiante de génie microélectronique (AÉGM) et au département d'informatique dans le but de réouvrir les inscriptions de ces programmes dès la session d'automne 2016. **16 septembre 2015**

Frais afférents illégitimes en sciences voir «Différenciation des frais de scolarité»

Que l'AESS participe à l'organisation et invite à la participation à une activité visant à revendiquer le maintien de l'accès aux locaux 24 heures. **26 octobre 2015**

AFFAIRES UQAMIENNES

Que l'AESSUQAM soit mandatée pour relancer le débat sur le rôle politique de l'association à l'extérieur de l'UQAM.

Que l'AESSUQAM soit mandatée pour promouvoir la formation d'une association étudiante générale pan-uqamienne.

Que l'AESSUQAM soit mandatée pour appuyer l'Institut des sciences de l'environnement dans ses démarches de création d'un Département des sciences de l'environnement.

Que l'AESSUQAM soit mandatée pour revendiquer une plage horaire libre commune à tous les étudiants de la Faculté des sciences consacrée aux activités étudiantes.

Que l'AESSUQAM soit mandatée pour exiger que la Faculté des sciences soit desservie adéquatement sur son campus par les services de l'UQAM.

Que l'AESSUQAM fasse la diffusion des documents fournis par les associations ou regroupements auxquels elle est affiliée, en particulier l'ASEQ et la FEUQ.

Que l'AESS blâme la direction de l'UQAM pour son refus d'accueillir le camp de formation de la CLASSE.

Que l'AESS dénonce publiquement les décisions arbitraires de la direction de l'UQAM ainsi que les obstructions aux libertés académique et au droit d'association qui en découlent. **2 février 2012**

Considérant que les étudiants et étudiantes ne comptent pas dans le quorum de la Commission des Études et du Conseil d'Administration;

Considérant que la tenue des autres comités où siège l'AESS dépend de sa participation; Que l'AESS cesse de participer aux instances de l'UQAM, sauf la Commission des Études et le Conseil d'Administration.

22 février 2012

Que l'AESS dénonce les tactiques malhonnêtes de l'UQAM de diviser la communauté uqamienne sur la question de la grève et dénonce le gel des embauches des professeur-e-s;

Que l'AESS appuie le SPUQ dans sa lutte pour le respect de la convention collective face à l'UQAM.

(Cette proposition date de la grève de 2012, suite au gel de l'embauche des professeur-e-s et à l'arrêt par certains départements à l'extérieur de la Faculté des Sciences) **2 mars 2012**

Considérant les salaires exorbitants des membres du rectorat;

Considérant leur refus incessant de coopérer avec les étudiant-es et les employés;

Considérant que le rectorat a un but avoué d'imposer ses décisions ;

Considérant leur participation active dans la marchandisation de l'éducation;

Considérant le désir de fusionner les postes de vice recteurs à la recherche et à la création, à la vie académique et au soutien académique ce qui aurait pour effet de réduire l'impact décisionnel de la vie académique de l'UQAM.

Que l'AESS exige l'abolition du rectorat dans une perspective de gestion effectuée par les étudiants et les employés de l'UQAM et qu'il y ait la tenue d'états généraux sur la gestion de l'UQAM par la communauté uqamienne. **27 mars 2012**

Considérant la décision récente du SPUQ d'exiger la démission du recteur,
Que l'AESS exige la démission de Claude Corbo pour son refus de prendre position sur la hausse des frais de scolarité, son mépris des décisions prises à cet effet en commission des études et son attitude face aux étudiant-e-s dans les dernières semaines;
Que l'AESS appelle l'ensemble de la communauté uqamienne, syndicats et associations confondus, d'exiger de même. **27 mars 2012**

Considérant que l'Assemblée générale de l'AESS a pris position en faveur d'une diversité et d'une créativité dans les actions;

Considérant que la nuit de la création prévue à l'UQAM s'inscrivait dans ce contexte, étant donné que son but était de permettre l'ouverture d'un espace d'expression libre pour tous les militant-e-s, de promouvoir la démocratisation de l'art au sens le plus large et de participer à la réappropriation des espaces académique;

Considérant que l'UQAM a fermé les pavillons A, J, N et W pour la journée du 12 mars dernier en prévision de la nuit de la création illimitée, mettant ainsi toute la communauté uqamienne en lock-out;
Considérant qu'en opposition à cela, l'UQAM a dénoncé le blocage du pavillon Anathase-David d'un avant-midi;

Considérant que lors de cet événement et du blocage du Complexe des Sciences durant deux heures, pourtant organisé par l'AESS et suite à un mandat d'assemblée générale, l'UQAM avait fait appel au Service de Police de la Ville de Montréal pour faire cesser les manifestations;

Considérant que l'UQAM a fermé plusieurs pavillons au campus Berri durant la manifestation contre la brutalité policière le 15 mars dernier et que tous les campus étaient fermés après les manifestations nationales des 10 novembre 2011 et 22 mars 2012, de même qu'à la fin du blocage du pavillon central le 26 mars dernier;

Que l'AESS dénonce l'attitude de l'UQAM, qui n'hésite pas à fermer l'accès au campus de manière préventive mais qui déplore les blocages légitimes;

Qu'en ce sens, l'AESS exige des excuses publiques de la part du recteur de l'UQAM;

Que l'AESS exige que le rectorat et le conseil d'administration adoptent un règlement interdisant l'entrée de la police à l'intérieur des murs de l'UQAM;

Que l'AESS exige du rectorat et du SIE qu'ils cessent de faire appel aux forces policières pour empêcher les actions étudiantes sur le campus. (Adoptée avant le lock-out du Complexe des Sciences du 29 mars).

27 mars 2012

Considérant les tactiques et débordements des agents de sécurité lors des actions du 20 mars au pavillon des sciences de l'UQAM et aux pavillons centraux de l'UQAM le 26 mars, et leur attitude générale face aux étudiants et étudiantes;

Que l'AESS condamne

- L'usage illégal de la force par les agents de sécurité;
- L'attaque d'une étudiante par un agent de sécurité au coin de St-Denis et St-Catherine le 26 mars;
- Le refus de plusieurs agents de s'identifier ;

- L'usage de mensonges dans le but d'intimider les étudiant-es par les agent-es de sécurité et par le fait même

Demande que

- l'UQAM et les agences de sécurités prennent les actions nécessaires pour que cessent immédiatement ces abus.

27 mars 2012

Considérant que l'AESS est en grève;

Considérant qu'au moins un professeur a choisi de déplacer un cours de l'UQAM sur le campus de l'Université McGill afin de pouvoir donner son cours sans l'intervention de l'AESS;

Considérant que pour respecter les particularités locales, l'AESS a alors décidé de procéder à une levée de cours en présence d'un représentant de l'Association étudiante de l'Université McGill (AÉUM);

Considérant que pour avoir participé à ladite levée de cours, ledit exécutant de l'AÉUM a été expulsé du campus de l'université pour cinq jours ouvrables;

Considérant que cette pratique vise la désolidarisation des associations étudiantes entre elles et ajoute au caractère répressif des administrations universitaires en temps de grève;

Que l'AESS dénonce publiquement l'expulsion du campus qu'a infligée l'Université McGill à Joël Pedneault et signifie son mécontentement au doyen de la Faculté des Sciences de l'UQAM, au département de Sciences de la terre et de l'atmosphère ainsi qu'à l'administration et au service de sécurité de l'Université McGill.

27 mars 2012

Considérant notre discours sur la gestion universitaire;

Considérant notre position pour l'abolition du rectorat, qui est d'ailleurs partagée par plusieurs associations étudiantes et syndicats;

Que, de concert avec d'autres associations étudiantes et syndicats, l'AESS travaille à l'organisation d'États généraux sur la situation de l'UQAM;

Que ces États généraux soient animés par une personne élue lors de la première séance; Que les sujets qui y soient traités soient, notamment :

- L'abolition du rectorat;
- La présence du privé sur le campus;
- Le soutien aux groupes invisibilisés (handicapé-e-s, parents étudiants, étudiantes internationales et étudiants internationaux, etc.);
- Le recours aux forces policières;
- L'offre de programmes;
- Les FIO;
- Le rôle et le fonctionnement des instances;

Que les États généraux fassent rapport aux instances de l'UQAM. **9 mai 2012**

Considérant l'arrestation d'un élu de l'AESS suite au blocage du campus central de l'UQAM;

Considérant que cette arrestation est survenue après coup, et suite à une dénonciation de l'UQAM;

Considérant que le blocage de l'UQAM ne constitue pas un motif d'accusation criminel;

Que l'AESS blâme le Service des immeubles et équipements, responsables de la sécurité;

Que l'AESS rappelle à la direction de l'UQAM que son rôle devrait être de représenter la communauté universitaire et non de demander l'arrestation des élus d'associations facultaires. (9 mai 2012) **9 mai 2012**

Considérant la fin de la grève,

Considérant la structure hiérarchique et élitiste de la Table des présidents;

Considérant que des décisions importantes affectant notre condition étudiante sont prises à travers les instances;

Que l'on recommence à siéger sur les instances de l'Université, à l'exception de la Table des présidents. Que l'on exige des Services à la vie étudiante que toute décision soit prise via les instances officielles de l'Université, notamment le Comité de vie étudiante. **4 septembre 2012**

Que l'AESS appelle publiquement au boycott du vote de la course au rectorat et par surcroît, l'AESS boycottera le vote

Que l'AESS dénonce la tendance qui s'est implantée à l'UQAM, c'est-à-dire la gestion hiérarchique de l'université, la « gouvernance » strictement administrative, le recours à de maintes reprises aux tribunaux contre les associations étudiantes et syndicales et le non-respect des décisions des instances, et rappelle que ces mesures sont toutes symptomatiques d'une volonté par la droite politique de changer l'université publique.

Que l'AESS revendique une plus grande participation de la population étudiante dans les décisions majeures concernant l'université.

(Cycles supérieurs)

Considérant que l'administration de l'UQAM est, depuis l'hiver 2013, en préparation d'une consultation sur les finalités des programmes de cycles supérieurs;

Considérant l'importance que révèlent les enjeux soulevés par le rapport produit par l'UQAM, Réflexion sur les finalités des programmes de cycles supérieurs, pour les étudiantes et étudiants ainsi que pour la communauté universitaire;

Considérant que plusieurs des aspects de la présente consultation sont problématiques, dont notamment l'échéancier très serré, la documentation orientée idéologiquement et insuffisante afin de vraiment saisir l'ensemble des enjeux;

Que l'AESS demande que les thèmes suivants soient inclus dans la consultation : • Financement universitaire et de la recherche :

o Le financement de la recherche orienté selon les besoins du marché; o La place accordée à la recherche fondamentale et son indépendance face aux besoins du marché; o Le clientélisme dans le processus de recrutement et d'admission, lié au mode de financement universitaire désavantageant les universités, notamment l'UQAM; • La professionnalisation des programmes de cycles supérieurs; • La conciliation étude-travail-familleengagement étudiant; • La place que l'UQAM accorde à la collaboration/compétitivité internationale; •

L'accueil des étudiants et étudiantes de l'international; • Le ratio enseignant-es/étudiant-es dans les séminaires; • Les bourses accordées aux étudiantes et étudiants; • L'indépendance des comités de programme.

Que l'AESS exige que la consultation se déroule sur une plus longue période de temps afin de consulter adéquatement les unités académiques et les groupes concernés,
Que l'AESS s'oppose à toute modification des règlements académiques de l'UQAM visant à arrimer la recherche au marché ou à sacrifier la recherche universitaire au profit de formations purement techniques ou professionnelles,
Que l'AESS rappelle que l'université n'est pas une machine à diplômes ou à produire des technicien-ne-s adaptés au marché du travail, mais bien une institution de formation d'une population critique, engagée et intellectuelle;
Que l'AESS appelle plutôt l'UQAM à prendre en compte des réalités sociales telles que la conciliation étude-travail-famille-engagement étudiant dans la poursuite des études de cycles supérieurs; Que l'AESS appelle l'UQAM à remettre en cause publiquement le mode de financement universitaire tel qu'il existe actuellement.
Que l'AESS dénonce les orientations mises de l'avant par le gouvernement du Québec concernant le financement de la recherche;
Que l'AESS engage une discussion avec le reste de la communauté universitaire concernant les orientations internationales de l'UQAM;
Que l'AESS appelle à une réflexion concernant la meilleure façon d'accueillir les étudiantes et étudiants de l'international;
Que l'AESS revendique un maintien de l'autonomie des comités de programme. Que l'AESS préconise l'octroi d'une plus grande aide financière aux étudiantes et étudiants.
Que l'AESS exige que l'UQAM reconnaisse l'interdisciplinarité comme composante de certains programmes gradués. **21 novembre 2013**

Résidences UQAM

Considérant la volonté des entreprises auxiliaires de l'UQAM, responsables des résidences d'évacuer les locataires pour l'été à des fins touristiques; Considérant que ceci constitue un affront au droit au logement et pénalise les étudiant-es; Que l'AESSUQAM condamne la décision des entreprises auxiliaires.
Que l'AESSUQAM appuie les résident-es dans leur lutte pour éviter la délocalisation. Que l'AESSUQAM soit solidaire de toute action entreprise en ce sens. **4 février 2014**

Pour les propositions sur la solidarité avec le SPUQ et sur la grève des professeur-es (2009), voir SOLIDARITÉ SYNDICALE ou Cahier de positions sur la grève des professeur-es (voir forum interne)

Plan de redressement

*CONSIDÉRANT que l'État est l'unique responsable des institutions publiques ;
CONSIDÉRANT que l'UQAM n'est plus en mesure de supporter toutes les dépenses découlant de ses projets immobiliers tout en respectant sa mission d'enseignement et de recherche ;*

Que le gouvernement résorbe la crise financière uqamienne par un réinvestissement public massif visant l'annulation de la dette immobilière de l'UQAM ;

Que les mesures du plan de redressement soient abolies et ce de manière rétroactive ;

L'AESSUQÀM se prononce contre tout plan de redressement visant l'augmentation des frais facturés aux étudiants-es, la diminution de l'offre de service, détérioration des conditions d'études et de travail, des coupures de programmes, de départements et/ou de facultés ou de toute autre mesure jugée privée. L'AESSUQÀM demande que le gouvernement procède à un réinvestissement massif en éducation afin de financer adéquatement le système d'éducation post-secondaire.

L'AESSUQÀM s'engage à poursuivre l'évaluation du processus de redressement de l'UQÀM, considérer chaque mesure et défendre les intérêts de ses membres. (avril 2008)

CONSIDÉRANT la crise financière de l'UQAM ;

CONSIDÉRANT que le plan de redressement va à l'encontre de la mission académique et sociale de l'UQAM ;

CONSIDÉRANT que le plan de redressement est actuellement soumis à une révision afin de le « bonifier » ;

CONSIDÉRANT que le gouffre financier uqamien et le plan de redressement s'inscrivent dans une problématique plus large de sous financement chronique et de désengagement de l'État face à l'Éducation ;

CONSIDÉRANT que les solutions exigées et mises de l'avant jusqu'à maintenant ne sont que des mesures privées, c'est-à-dire assumées par la seule communauté universitaire de l'UQAM pourtant aucunement responsable de la crise financière dans laquelle se trouve notre université ;

CONSIDÉRANT que 4 autres associations facultaires étudiantes, c'est-à-dire l'AFESH-UQÀM, l'AFÉA-UQÀM, l'AFELLC-UQÀM et l'AFESPED-UQÀM, sont actuellement en grève ou le seront dès le 12 novembre et ce pour au moins une semaine ;

Il est proposé que l'AESSUQÀM déclenche une grève d'une (1) semaine non-reconductible pour la semaine du 12 au 16 novembre 2007.

Que les stages soient maintenus durant cette période.

Que les accès aux laboratoires soient permis afin que les expériences en cours ne soient pas compromises.

Qu'un comité logistique et de mobilisation soit formé afin d'assurer la participation démocratique des membres de l'AESSUQÀM à l'organisation et à la planification des activités militantes. Ce comité rendra périodiquement compte de ses travaux en assemblée générale. Ce comité est publique et ses réunions seront ouvertes à tous et toutes. De plus, ce comité se voit autorisé des dépenses, sous la supervision du, de la responsable aux affaires financières du Comité exécutif de l'AESSUQÀM, à même l'enveloppe budgétaire « fond de grève et de mobilisation »; Que ce comité soit mandaté de procéder aux levées des cours .

Que parmi les mesures du plan de redressement, l'AESS prenne position :

Contre la création de grands groupes à la faculté des sciences sans conserver un ratio démonstrateur / étudiant qui favorise l'accessibilité à l'aide à l'apprentissage.

Contre l'augmentation des frais afférents.

Contre l'établissement d'une quatrième plage horaire compte tenu de la situation démographique particulière de l'UQAM.

Que l'AESS face de la représentation pour que :

*Que le plan de redressement intègre des mesures d'économies d'énergie.
Que soit trouvée une alternative aussi abordable pour les étudiants sans que la qualité des activités pédagogiques soit compromise avant de considérer la vente de la huardière.
Que les étudiants soient impliqués dans les entreprises auxiliaires alimentaires (mars 2008)*

*Considérant l'utilisation démesurée et déjà contestée de la vidéosurveillance à l'UQAM
Considérant les expulsions d'étudiantes et d'étudiants pour des motifs clairs de répression et de profilage politique dont les actes dénoncés par l'UQAM ont eu lieu il y a deux ans de cela, mais
n'ont été
mis sur la table qu'en début de grève.*

*Considérant que l'UQAM compte diminuer le salaire de ses employé-es et sabrer dans les services à la vie étudiante parmi d'autres mesures, prétendant rechercher l'équilibre budgétaire, mais qu'elle choisit d'engager deux firmes de sécurité privées, dont la facture de la firme Gardium s'élève notamment à
500 000\$.*

Considérant le recours aux injonctions par l'UQAM pour marginaliser et entraver la démocratie étudiante

Considérant le recours au caractère sans précédent des services de polices par l'administration de l'UQAM pour régler des problèmes internes dont elle est la principale instigatrice

Considérant que le rectorat a décidé de se plier à l'austérité, condamnée par la communauté étudiante uqamienne

Que l'AESS condamne toutes les mesures répressives et autoritaires utilisées par l'UQAM

Que l'AESS blâme le rectorat pour l'induction et l'alimentation de la crise actuelle

Que l'AESS demande la démission du rectorat

Que l'AESS exige l'abandon des convocations devant le comité exécutif des étudiantEs viséEs par les expulsions politiques et la réadmission de René Delvaux

Que l'AESS exige le retrait définitif de l'injonction, le retrait de toute poursuite judiciaire, la non-plaidoirie dans les poursuites aux arrêté-e-s, l'exclusion des poursuites civiles aux personnes reconnues coupables, la non-poursuite pour outrage au tribunal dans le cadre de l'injonction

Que l'AESS exige la révocation des contrats nouvellement signés avec les firmes de sécurité et que l'UQAM réinvestisse ces fonds de sécurité vers la recherche, l'enseignement et les services.

Que l'AESS exige l'arrêt immédiat de l'utilisation des caméras de sécurité à des fins de surveillance, des

levées de cours et des manifestations sur le campus

Que l'AESS exige que les agent-e-s de sécurité respectent la charte des droits et responsabilités des étudiant-e-s, notamment la section 5 de celle-ci et que le règlement no.10 soit modifié afin d'interdire aux agent-e-s d'utiliser des menottes ou toutes formes d'armes, d'intervention physique ou de demande d'identification obligatoire des personnes sur le campus.

Que l'AESS réitère sa position qui exige que le rectorat et le conseil d'administration adoptent un règlement interdisant l'entrée de la police à l'intérieur des murs de l'UQAM;

ET réitère qu'elle exige du rectorat qu'ils cessent de faire appel aux forces policières pour empêcher les actions étudiantes sur le campus.

Que l'AESS réitère sa position qui dénonce la tendance qui s'est implantée à l'UQAM, c'est-à-dire la

gestion hiérarchique de l'université, la « gouvernance » strictement administrative, le recours à de maintes reprises aux tribunaux contre les associations étudiantes et syndicales et le non-respect des décisions des instances, et rappelle que ces mesures sont toutes symptomatiques d'une volonté par la droite politique de changer l'université publique.

ET réitère qu'elle revendique une plus grande participation de la population étudiante dans les décisions majeures concernant l'université.

Que l'AESS condamne la restriction de l'accès à l'université à certaines personnes détenant une autorisation par l'administration, ce qui entrave le travail de certains membres de la communauté de l'UQAM.

Que l'AESS réitère sa position qui condamne toutes les mesures répressives et autoritaires utilisées par l'UQAM

Que l'AESS exige la réadmission immédiate de Justine Boulanger à titre d'étudiante à l'UQAM et exige que l'administration de l'UQAM cesse d'expulser des étudiantes et des étudiants pour des motifs clairs de répression et de profilage politique.

*Que l'AESS s'oppose au tribunal des étudiant-es de Concordia. **16 septembre 2015***

Que l'AESS démontre son appui aux syndicats locaux, entre autres en diffusant de l'information sur l'état des négociations de conventions collectives des syndicats locaux de l'UQAM et sur leurs effets sur les conditions d'étude;

Que l'AESS appuie les syndicats dans leurs revendications. **26 octobre 2015**

Grèves

Que l'AESS déclenche une grève simultanée à chaque journée de grève déclenchée par un syndicat de l'UQAM à tout moment pendant l'année 2015.

Que l'AESS invite ses membres à rejoindre les moyens de pression des divers syndicats de l'UQAM.

Qu'advenant qu'un syndicat tienne plus de deux jours de grève consécutifs, que le conseil exécutif de l'AESS convoque une assemblée générale de grève afin de soumettre la décision de poursuivre ou non la grève de solidarité.

Pour un total de deux jours de grève au maximum.

Que l'accès aux laboratoires de recherche soit maintenu.

Que l'exécutif de l'AESS se charge de contacter les différents laboratoires de recherche afin de mettre sur pied une liste des personnes ayant l'accès aux différents laboratoires de recherche.

Que soit ajouté à cette liste les employéEs qui doivent prendre soin de matériel vivant (par exemple le personnel responsable des animaleries et des serres).

*Que les cours de stage soient maintenus et que l'exécutif de l'AESS se charge de faire une liste des cours de stage. **20 février 2015***

Que l'AESS convoque une Assemblée générale de grève si un syndicat professionnel de l'université débraye pour une période d'au moins deux jours consécutifs. **5 octobre 2015**

que l'AESS convoque une Assemblée générale de grève dans l'avant-dernière semaine d'octobre. (2015, sic) **5 octobre 2015**

Austérité

Considérant les attaques sans précédent envers l'ensemble des secteurs de la société par le gouvernement actuel;

Que l'AESS s'intègre dans une lutte convergente s'opposant à l'austérité sous toutes ses formes, tout en restant critique des luttes communes;

Considérant que le temps presse et que les moyens d'action et de perturbations doivent être multipliés afin d'augmenter la pression sur le gouvernement

Que l'AESS participe à la manifestation du 2 avril contre l'austérité.

Que l'AESS invite ses membres à participer aux manifestations populaires contre l'austérité et l'économie du pétrole telles que diffusées sur le site internet de la campagne printemps 2015.

Que l'AESS invite ses membres à participer aux autres activités organisées pendant la période de grève de ce printemps.

Que l'AESS travaille de concert avec les différents acteurs et actrices oeuvrant à construire une grève sociale contre l'austérité autour du premier mai.